

Compte tenu du peu de temps qui nous reste, je répondrai tout simplement au député qu'une bonne partie de cette méfiance découle de ce à quoi j'ai fait brièvement allusion il y a quelques minutes, c'est-à-dire le manque de communication. La moitié du pays ne sait pas comment vit l'autre moitié. La première ne comprend pas les aspirations de l'autre. J'avoue au député ne pas comprendre les aspirations de l'Ouest, et je le dis parce qu'il vient de l'Ouest. Je ne crois pas l'insulter en prétendant qu'il ne comprend pas très bien non plus les aspirations des Canadiens de Terre-Neuve, du Labrador et des provinces de l'Atlantique en général.

Je ne veux pas simplifier à outrance, mais je pense que le problème qu'il a soulevé dépend largement du manque de communication. Il n'est pas dans la nature des Canadiens de se méfier les uns des autres. Seulement, les circonstances ont fait qu'ils ont cessé de s'écouter les uns les autres. Peut-être avons-nous placé des étiquettes sur les gens et commencé à dire, par exemple: S'il est albertain, il va dire ceci, et s'il est

Ajournement

terre-neuvien, il va dire cela. Nous avons commencé à classer et à catégoriser les gens. Aussi maigres que soient mes connaissances au sujet de notre pays, je sais que ces étiquettes sont injustes et absolument inutiles. C'est pourquoi j'ai demandé plus tôt que l'on s'efforce de régler ce problème de communication.

● (1700)

M. Knowles: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

[Français]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, en conformité du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement, la Chambre s'ajourne au mardi 14 octobre 1980, à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)